



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 4 novembre 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 27 octobre 2022.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DIMPRES, et M. BOICHE avait donné respectivement procuration à M. MAGNIEN, Mme CIUDAD-KADI, Mme DUQUE, Mme FAULE.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LÉPINASSE, M. PARDANAUD et M. DEDIANNE Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

N° 2022-137 : MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande de Monsieur Mathias CORTHAY sollicitant la mise à disposition de la parcelle communale située à Clamecy, rue Traversière, cadastrée section BM n°14,

Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (3 abstentions),

- **DÉCIDE** de mettre gratuitement à disposition de Monsieur Mathias CORTHAY la parcelle communale de 332 m² située à Clamecy, rue Traversière, cadastrée section BM n°14,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec l'intéressé.

Suivent les signatures.
